



**SYNDICAT MIXTE PROJET GRAND SITE DE FRANCE
CITÉ DE CARCASSONNE**

COMITÉ SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025

Procès-Verbal de séance

L'an Deux Mille vingt-cinq, le mercredi dix décembre à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte Projet Grand Site de France - Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne, salle Jean Cau, sous la Présidence de Monsieur Gérard LARRAT.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs Gérard LARRAT, Any BARTHÈS, Magali BARDOU, Laurence GASC, Tamara RIVEL, François MOURAD, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Franck DOUCET, Christophe ROBERT

Benjamin ASSIÉ donne pouvoir à Alain COSTE

EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Hervé BARO, Régis BANQUET, Pascal VALLIÈRE, Magali ARNAUD, Catherine BOSSIS, Benjamin ASSIÉ

ABSENTS : Madame Isabelle CHÉSA (suppléée par Any BARTHÈS), Maria CONQUET (suppléée par François MOURAD), Didier ALDEBERT, Marie LAVANDIER Adeline RABATÉ, Laurent ALBERTI (suppléé par Christophe ROBERT)

SECRETARIAT DE SEANCE : Magali BARDOU

L'ordre du jour était le suivant :

Partie A : Introduction

1. Vérification du Quorum
2. Validation du Procès-Verbal du 16 octobre 2025

Partie B : Administration :

1. RH : Mise à jour du tableau des effectifs du Syndicat mixte au 01/01/2026
2. Comptabilité : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement 2026 avant le vote du BP 2026
3. Finances : Calendrier budgétaire 2026
4. Vote du montant des contributions annuelles 2026
5. Nomination élus pour la création de Commissions Thématiques (Article 2.2 du Règlement intérieur)
6. Délibération d'adaptation du plan de financement de l'Action 17.3 Services associés à la gestion des flux

Partie C : Avancement actions PGS :

1. Programme de l'avancement du Plan d'action pour l'activité 2026
2. Action N° 16.3 : Signalisation patrimoniale et touristique (Plan de financement MOA Ville)
3. Action N° 18.2 : Travaux d'aménagement – Séquence 3 Abords du Pont Vieux Rive gauche (Plan de financement des travaux de la Séquence 3 pour lancement PRO)
4. Action N° 18.1 : Etudes/MOE - Séquence 3 Abords du Pont Vieux Rive gauche (Plan de financement des honoraires PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC)
5. Action N° 18 : dépenses fouilles archéologiques hors prévisionnel financement PGS (Plan de financement pour la Séquence 3)
6. Action N° 22.1 : - Programmation annuelle de l'animation Grand Site 2025 : nouveau logo
- Programmation annuelle de l'animation Grand Site 2026 : modification délibération n°27-2025

Partie D : ACTUALITES-INFORMATIONS :

1. Vernissage Exposition Observatoire Photographique du Paysage 22 janvier 2026
2. Vitrine Grand Site de France dans le futur office de tourisme

PARTIE A : INTRODUCTION

Gérard LARRAT constate que le quorum est atteint à l'heure de début de séance et ouvre la séance à 11H05. Il demande s'il y a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 16 octobre 2025.

Aucune observation, Gérard LARRAT présente au vote le procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Il nomme Mme Magali BARDOU secrétaire de séance.

PARTIE B : ADMINISTRATION

B.1. RH : Mise à jour du tableau des effectifs du Syndicat mixte au 01/01/2026

Laetitia CHARLETTE explique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect du Code Général de la Fonction Publique (article L 313-1) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste. C'est le cas pour le Syndicat mixte à la suite de la création du poste de chargé d'étude et à la modification du temps de travail de l'architecte chargé d'étude.

Il appartient donc au Comité syndical, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs du Syndicat mixte.

Il est proposé au Comité syndical la mise à jour du tableau des effectifs pour le 1er janvier 2026 comme suit :

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus			Effectifs vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Possibilité de pouvoir l'emploi par un contractuel (article 3- 3)	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	TOTAL		
Filière administrative	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	Responsable d'administration générale	TC	Oui		Titulaire			22/03/2022 N°05-2022
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Secrétaire d'administration générale	TC	Oui	3		1	2	28/03/2019 N°04-2019
		Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	Chargée de communication	TC	Oui					19/06/2024 N°13-2024
Filière technique		Ingénieur hors classe	A	Directrice- Cheffe de projet	TC	Oui	1	Contractuel	1	2	19/06/2024 N°18-2024
		Ingénieur en chef	A	Chef de projet	TC	Oui	1				13/07/2011 N°002
	Ingénieur	A	Chargé de mission d'études	TNC 26/35 ^{me}	Oui	1			21/04/2022 N°09-2022		
			Chargé de mission d'études	TC	Oui	1	Contractuel	1	13/04/2016 N°04-2016		
			Chargé d'études	TC	Oui	1	Contractuel	1	27/03/2025 N°08-2025		
TOTAL							8	4 (dont 3 contractuels)		4	

Alain COSTE intervient en précisant que la Région s'abstient sur ce vote par cohérence avec son positionnement de non-participation à l'accompagnement financier et ayant peu d'éclairement sur ces contraintes financières.

Aucune autre intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée - Abstention des membres de la Région.

Le Comité syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à la majorité :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix (MM. Alain COSTE, Benjamin ASSIÉ et Mme Sylvie VILAS)

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs du Syndicat mixte au 1er janvier 2026 comme proposé ci-dessus.

B. 2. Comptabilité : autorisation de paiement des dépenses d'investissement 2026 avant le vote du BP 2026

Laetitia CHARLETTE explique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (30 avril l'année de renouvellement des organes délibérants), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces dépenses d'investissement concernent :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 11 800 €

Article 21838 Matériel de bureau et matériel informatique	3 800,00
---	----------

Article 21848 Mobilier	500,00
------------------------	--------

Article 2188 Autres matériel (panneaux expo+ caisses transport)	7 500,00
--	----------

Le quart des dépenses inscrites en 2025 représente : $11\,800\text{€} \times 25\% = 2\,950\text{€}$

Aucune intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée.

Le Comité syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- **D'OUVRIER les crédits sur l'exercice 2026 avant le vote du Budget Primitif pour un montant de 2 950€ et d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses dans cette limite.**

B.3. Finances : Calendrier budgétaire 2026

Pour information Laurence CAHUZAC explique que compte-tenu des élections locales convoquées au printemps 2026, le calendrier budgétaire des collectivités se trouvera modifié. Si, habituellement, le Code général des collectivités territoriales impose une adoption du budget primitif avant le 15 avril, lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, le vote de ce budget doit avoir lieu avant le 30 avril (et la transmission à la préfecture jusqu'au 15 mai). Deux options sont possibles :

>Soit le Budget primitif du SMPGS est voté avant les élections

>Soit le Budget primitif du SMPGS est voté après les élections

Ce sujet a été présenté en Bureau syndical qui a opté pour un vote du Budget Primitif après les élections.

Au vu des difficultés d'avoir la capacité de convoquer le 15 avril, faute de délégations qui n'auraient pas encore été attribuées à cette date par Carcassonne Agglo, une demande de dérogation sur la date limite a été demandée à la Préfecture. **La Secrétaire Générale a indiqué au Syndicat mixte, après étude de la question auprès des équipes du contrôle budgétaire, qu'aucune dérogation ne pourra être accordée.**

Laurence CAHUZAC explique que le Comité syndical devra être convoqué au plus tard le 20 avril pour se réaliser le mercredi 27 avril pour s'assurer d'avoir les capacités de reconvoquer un Comité syndical avant le 30 avril (date limite pour vote du budget) si le quorum n'était pas atteint.

Aucune intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée.

Les membres du Comité syndical sont favorables pour un vote du Budget Primitif 2026 après les élections municipales 2026.

B.4. Vote du montant des contributions annuelles 2026

Laurence CAHUZAC explique que le Débat d'Orientation Budgétaire 2026, étudié en COTECH DOB a débuté en début d'année dès l'adoption du budget 2025. Les travaux ont avancé même si le travail collégial se poursuit, notamment avec la Région qui s'appuie sur son service contrôle de gestion pour nous faire bénéficier de son expertise, proposant fin Janvier 2026 un retour et des échanges sur des solutions d'économie supplémentaires éventuelles.

A ce jour :

- L'estimation des dépenses de Charges courantes a été définie et reste à finaliser plus finement dans l'attente de réponses sur des évolutions de tarifs 2026 de nos prestataires (34 578 €)
- Le montant de Charges de personnel est connu et établi (225 581 €)
- Le montant des Charges liées aux 2 Actions portées par le SMPGS en 2026 est connu et même déjà voté en Comité Syndical pour l'Action N°22 (8 200€)
- La part Investissement : matériel technique, informatique, mobilier (2 500 €).

Dès février 2025, une note transmise indiquait la nécessité pour 2026, afin d'équilibrer le prochain budget, d'envisager en prévisionnel une contribution annuelle par membre de 53 800 € pour le fonctionnement de la structure porteuse, les Actions Projet Grand Site étant financées (sauf actions d'animations), hors budget structure porteuse, par des subventions directement au Maître d'Ouvrage.

En 2026, le besoin de ressources en fonctionnement du Syndicat mixte, pourrait se maintenir comme prévu dès février à : 53 800€ de contribution x 5 membres, soit 269 000 €.

Pour rappel historique :

- Montant de la contribution annuelle en 2019 : 49 000€/membre
- Montant de la contribution annuelle actuelle (en 2025) : 50 000€/membre
- Soit Augmentation de la contribution, entre 2019 et 2025, en 6 ans : +2%
- Alors que l'Inflation cumulée entre 2019 et 2025 a été de : +17% (Ce qui aurait pu correspondre à : 57 330€/membre).

Le Bureau syndical dans sa dernière session a pu constater que les échanges, organisés entre les membres depuis le dernier Comité syndical du 16 octobre, ont permis des évolutions aboutissant à un accord sur une contribution annuelle 2026 à 53 800 € pour une majorité des membres, et donc, identique et à part égale pour chacun des membres. Avec ce choix, serait conservée une contribution égale entre membre. Le Bureau syndical abandonne pour 2026 l'hypothèse de modification des statuts sur les contributions annuelles et reste, après la nouvelle émergence de cet accord majoritaire entre membres, sur les statuts actuels.

Il est proposé de mettre au vote une contribution annuelle par membres à 53 800 €. Aucune autre piste de recettes autre que du fonctionnement n'a émergé des dernières propositions faites par l'équipe du SMPGS aux services techniques des membres, ou de propositions émanant des membres pour une mise en œuvre dans le budget 2026.

Le Projet Grand Site, se déployant, son budget de fonctionnement est amené à se développer, les membres auront à se positionner, sur les possibilités qui ont été présentées, pour les budgets à venir, pour compléter si nécessaire les contributions.

Alain COSTE annonce un dénouement pour la complétude de la contribution annuelle 2025 attendue par le Syndicat Mixte. Il manque encore à ce jour 2 500€ de la part de la Région pour sa contribution annuelle 2025 dans le fonctionnement du Syndicat Mixte. Pour se conformer au montant de 50 000€/membre, voté par l'Assemblée délibérante, Monsieur Coste annonce que cette somme pourra être versée début 2026. Il informe que la Région ne souhaite pas que la contribution statutaire évolue, c'est pourquoi les membres de la Région s'abstiennent sur ce vote.

Aucune autre intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée

Le Comité syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à la majorité :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix (MM. Alain COSTE, Benjamin ASSIÉ et Mme Sylvie VILAS)

- D'APPROUVER le montant de 53 800 € pour la contribution annuelle 2026 des membres du Syndicat mixte Projet Grand Site – Cité de Carcassonne
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier

B.5. Nomination élus pour la création de Commissions Thématiques (Article 2.2 du Règlement intérieur)

Laurence CAHUZAC explique que comme prévu dans le règlement intérieur de 2021 du Syndicat mixte, annoncée en Comité de Pilotage et demandée en matière de concertation par l'Inspection 2023, la mise en place de deux Commissions Thématiques est proposée. D'autres pourront être développées ultérieurement.

Que sont les Commissions Thématiques du PGS ?

« A des fins d'aide à la décision il pourra faire appel à des experts externes.

Les Commissions thématiques : Des comités thématiques pourront avoir lieu en particulier sur les grands thèmes de projet du Grand Site avec les projets qui leur sont liés soit par exemple :

- Environnement et paysage
- Economie dont tourisme
- Patrimoine dont valeurs et projets Unesco
- Gestion et préservation
- Aménagement
- Gouvernance

Elles seront composées des acteurs de la société civile en particulier associations et groupes référents dans les domaines scientifiques et techniques, des chambres consulaires si nécessaires, des institutionnels.

Elles sont mises en place selon les besoins du projet par le Syndicat Mixte à la demande des parties concernées et sur les thèmes en lien.

Il est nommé un élu par commission au sein du Syndicat mixte pour suivre les travaux et être rapporteur auprès du conseil syndical. »

La COMMISSION THEMATIQUE PAYSAGE ET AGRICULTURE

Dans le contexte actuel de crise de la viticulture (paysage VIGNES dans le PGS), cette première thématique pourrait être mise en place et permettrait de mener une réflexion, avec les acteurs et référents, sur les sollicitations les plus urgentes et récentes.

Restaurer et protéger le paysage du Grand Site, tout en améliorant sa découverte et en favorisant le développement local, sont les objectifs à lier avec l'Agriculture présente et à venir dans le périmètre du Grand Site.

La Commission permettra de concerter et d'approfondir le sujet et son contexte local, pour mieux accompagner les Actions du PGS, notamment les Actions N°19 Valoriser le paysage de l'Ile, bords d'Aude et Grand paysage et N°26 Valorisation des produits identitaires.

Pour suivre les travaux et être rapporteur auprès du Comité syndical, il est nécessaire de nommer un élu au sein du Comité syndical.

Un appel à candidature est lancé afin de créer la COMMISSION THEMATIQUE PAYSAGE ET AGRICULTURE.

Gérard LARRAT propose que dans le contexte actuel particulier pré-électoral, il est plus raisonnable de reporter cette nomination et donc ce point après les élections municipales étant donné le renouvellement des membres du Syndicat mixte qui suivra.

Laurence Cahuzac indique que ce point sera représenté à un Comité syndical ultérieur.

La COMMISSION THEMATIQUE STRATEGIE

A la suite de l'arrivée à son terme calendaire du Plan d'Action du PGS et en vue de la préparation d'un passage en CSSPP début 2027 après un COPIL 2026, avancé avant la période estivale, la Commission permettra :

- d'interroger la permanence des priorités établies en 2015,
- d'étudier l'intégration des demandes du Ministère par l'ajout ou l'adaptation d'actions,
- De penser l'adaptation, pour les actions non réalisées ou en cours, les objectifs, principes, calendrier et coûts,
- de questionner les perspectives temporelles d'une candidature au label et la stratégie pour cette trajectoire.

Ce plan d'action revu serait étudié dans la perspective de la complétude de l'Inspection 2023 et pour une présentation au prochain COPIL attendu avant l'été. Pour ce faire, la commission thématique STRATEGIE intégrant la gouvernance décisionnelle, préparerait les options à mettre à la validation de la CSSPP.

Elle pourrait être composée à minima :

- des membres du bureaux du SMPGS
- des agents du SMPGS
- des 5 référents techniques des membres
- de la DREAL
- de l'ABF
- de la Préfecture

Pour suivre les travaux et être rapporteur auprès du Comité syndical, il est nécessaire de nommer un élu au sein du Comité syndical.

Un appel à candidature est lancé afin de créer la COMMISSION THEMATIQUE STRATEGIE.

Tamara RIVEL propose que le travail soit réalisé dans un 1^{er} temps par les techniciens dans un comité technique et que la nomination d'un élu au sein du Comité syndical pour la création d'une Commission Thématique Stratégie se fasse après les élections.

Alain COSTE approuve cette proposition.

Laurence CAHUZAC précise que sur les sujets de ces deux commissions proposées à la création, des rencontres et/ou comités techniques étudient déjà en partie les thèmes :

- Pour la thématique Paysage et Agriculture, une rencontre entre notamment, techniciens des membres, DREAL, Chambre d'Agriculture et les viticulteurs se tiendra le 18 décembre prochain pour aborder la question de l'évolution des paysages sur le site classé par rapport aux difficultés des viticulteurs
- Pour la thématique Stratégie, contact a été pris avec la Préfecture pour réfléchir sur la prochaine date du prochain COTECH du COPIL2026.

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de reporter la nomination des élus pour la création des Commissions Thématiques PAYSAGE ET AGRICULTURE et STRATEGIE après les élections municipales de mars 2026.

B.6. Délibération d'adaptation du plan de financement de l'Action N°17.3 Services associés à la gestion des flux

Laurence CAHUZAC explique que ce point administratif n'a pas été mis à l'ordre du jour car arrivé tardivement. Elle demande au Président s'il accepte de proposer à l'Assemblée de le traiter car nécessaire avant la fin de l'année. Il s'agit du formalisme d'une délibération.

Monsieur le Président accepte.

Laetitia CHARLETTE explique que dans sa séance du 11 décembre 2024, le Comité syndical a voté favorablement le plan de financement de l'Action N°17.3 Services associés à la gestion des flux dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'un montant de 60 000€HT (délibération n°26-2024).

Les collectivités membres ont notifié au Syndicat mixte leur accord de subvention sur le montant voté mais intégrant à leur initiative des pourcentages calculés sur l'assiette globale de l'opération.

Afin de réaliser le versement des subventions, certains membres ont besoin d'une délibération précisant la part de financement partenaire avec un pourcentage sur l'assiette hors participation Atout France.

Délibération n°26-2024 du 11/12/2024 contenant la participation Atout France.

Natures des dépenses	Montant HT des dépenses éligibles retenues	Subvention Atout France	Autres financements
Etudes et participation RH	60 000 €	30 000 €	30 000€ -SMGS : 6 000 € -Ville : 8 000 € -Agglo : 8 000 € -CD11 : 8 000 €
TOTAL	60 000€	30 000 €	30 000€
%	100%	50%	50%

Une nouvelle délibération est demandée pour compléter la précédente sans en modifier les montants de subvention ni les répartitions.

Le plan de financement précisant le pourcentage du montant voté en 2024 serait le suivant :

Montant € TTC 2026	Département	Agglomération	Ville	SMPGS
30 000 €	8 000 €TTC	8 000 €TTC	8 000 €TTC	6 000€TTC
100%	26,66%	26,66%	26,66%	20%

Michel PROUST intervient en précisant que pour Carcassonne Agglo les financements ont déjà été votés sur la base de dépenses éligibles en hors taxe par délibération du 29 avril 2025 et que le solde de cette subvention a été demandé. Il est donc compliqué pour Carcassonne Agglo de modifier son financement.

Laetitia CHARLETTE explique que l'Agglo n'a pas besoin de reprendre une délibération puisque sa décision est conforme au plan de financement voté en avril 2025. Cet ajustement ne concerne que le Département et la Ville.

Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à la majorité :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix (M. Michel PROUST)

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'Action N°17.3 Services associés à la gestion tel que présenté ci-dessus notifiant les pourcentages attachés déjà votés
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier

PARTIE C : AVANCEMENT ACTIONS PGS

C.1. Programme de l'avancement du Plan d'action pour l'activité 2026

Laurence CAHUZAC explique que dans un souci d'organisation de l'avancement du Projet Grand Site, un programme de travail prioritaire, étudié collégialement en Juin 2025 et précisé depuis, est proposé ci-dessous pour 2026. Cette priorisation permettra aussi de mieux finaliser le programme d'investissement, hors budget Syndicat mixte PGS, mais à délibérer début 2026 pour que la Ville Maître d'Ouvrage puisse demander les subventions auprès des membres et de l'Etat.

Ci-dessous présentée la liste des Actions au programme de 2026 :

- Action N°1 : Réaliser une Charte concertée de la gestion en Cité
- Actions N° 3, 6 à 9 : Entrée EST – Porte Narbonnaise : remise à jour AVP
- Action N°16 : Signalétique patrimoniale et touristique (partie du projet séquence 3 Action 18)
- Action N°18.1 : MOE/Requalification des abords du Pont Vieux Rive gauche - séquence 3
- Action N°18.2 : Travaux d'aménagement/Requalification des abords du Pont Vieux Rive gauche-séquence 3
- Hors prévisionnel Plan d'Action pour réalisation de l'Action N°18 Requalification des abords du Pont Vieux Rive gauche-séquence 3 : Fouilles archéologiques
- Action N°19 Valoriser le paysage de l'Ile, bords d'Aude et Grand paysage
- Action N°21.1 Etude de Schéma d'Interprétation Patrimoniale du Grand Site
- Action N°21.2 Étude d'opportunité, de faisabilité, de programmation établissements Accueil Grand Site : Maison Cros-Mayrevieille et Bâtiment des Moteurs
- Action N°22 Animation Programme annuel Grand Site 2026 (création brochure PGS, nouveau Site internet, mallette pédagogique Paysage/OPP du Grand Site, Évènementiels 30 ans UNESCO Canal du Midi, Fête de la Nature...) -*SMPGS MOA Budget et Plan de Financement déjà voté-*
- Action N°28 Participer à l'élaboration de package de produits groupés itinérance

Michel PROUST intervient en précisant un avis favorable de l'Agglo sous réserve de l'acceptation du Bureau communautaire.

**Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le programme d'activité prioritaire en 2026 pour avancement du Plan d'Action PGS tel que présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Gérard LARRAT interpelle Laurence CAHUZAC sur le fait qu'il s'agit d'un programme très chargé, très ambitieux.

Laurence CHAUZAC le reconnaît mais répond qu'il ne s'agit que d'Actions du Plan qui sont déjà entamées. La priorité est de les finaliser et de les clôturer avant d'en ouvrir de nouvelles, sauf demande du Comité syndical.

Laurence CAHUZAC propose de passer au point C.3 de l'ordre du jour portant sur l'action N°18.2 Pont Vieux Rive gauche pour libérer M. PAPILLAULT, architecte après son intervention.

C 3. Action N° 18.2 : Travaux d'aménagement – Séquence 3 Abords du Pont Vieux Rive gauche (Plan de financement des travaux de la Séquence 3 pour lancement PRO)

Laurence CAHUZAC précise que la maîtrise d'ouvrage est portée par la Ville de Carcassonne.

Elle rappelle la description du projet :

Le secteur Rive gauche Pont Vieux a fait l'objet d'études MOE jusqu'en phase AVP avec Permis d'Aménager accordée le 2 décembre 2022. Le projet est phasé en 5 séquences opérationnelles distinctes pour lesquelles doivent être engagées le complément de mission MOE (PRO-ACT-VISA-DET-AOR-OPC) et réalisation de travaux pour chaque séquence :

- Séquence 1 : Porte des Cordeliers et 1er tronçon de la rue du Pont Vieux.
- Séquence 2 : Pont Vieux et parvis de la chapelle Notre Dame de la Santé.
- Séquence 3 : Parvis du Couvent des Carmélites, 2nd tronçon de la rue du Pont Vieux.
- Séquence 4 : Parvis des Hôtels 3 Couronnes et Hilton.
- Séquence 5 : Parking en cœur d'îlot.

La poursuite de l'opération concerne la séquence 3 qui a fait l'objet d'un projet d'aménagement global du secteur Pont Vieux Rive gauche, dans le cadre du Permis d'Aménager.

Cette Séquence 3, de niveau AVP a été remise à jour car elle dépend dorénavant d'un projet qui est porté par la Ville de Carcassonne, hors programme PGS : L'Office de Tourisme du Couvent des Carmélites. Bien qu'il s'agisse de 2 dossiers distincts sur le plan administratif et financier, leur périmètre et leur fonctionnement sont intimement liés.

Laurence CAHUZAC précise que suite à la présentation par M. PAPILLAULT, du projet AVP modifié, il sera demandé à l'Assemblée de se prononcer sur 3 points :

- La validation de l'AVP tel que présenté ainsi que son plan de financement
- Le montant des honoraires et son plan de financement
- Les fouilles archéologiques et leur plan de financement

Elle laisse la parole à l'Architecte, Monsieur Rémi PAPILLAULT, cabinet AARP, pour la présentation de la mise à jour de l'AVP de l'action n°18 Requalification du Pont Vieux Rive gauche (15 min). Cette mise à jour de l'AVP a été réalisée dans le cadre d'une mission complémentaire sous MOA Ville de Carcassonne.

M. PAPILLAULT termine sa présentation par le nouveau chiffrage de l'AVP mis à jour tenant compte d'options présentées mais non retenues. Le coût actualisé des travaux phase AVP de la séquence n°3, par rapport à l'AVP Définitif précédent présente un surcoût, le coût des travaux de la Séquence 3 s'élève à présent à 1 661 686 € HT.

Gérard LARRAT remercie M. PAPILLAULT et le félicite pour l'économie de 230 000€ (options non retenues) réalisée sur le projet, constatant toutefois que le projet reste onéreux.

Il demande à l'assemblée qui souhaite intervenir.

Tamara RIVEL interroge M. PAPILLAULT sur plusieurs points :

- sur le traitement de la voirie présenté comme étant essentiellement piéton pour la partie allant du Pont Vieux jusqu'à la rue du Pont Vieux, déjà traitée, qu'en est-il sur la circulation de la rue Georges Brassens ?
- Est-ce que les véhicules venant de la rue des 3 Couronnes devront emprunter la rue des Calquières pour rejoindre le square Gambetta ? S'agit-il du même traitement de sol ?
- Y-a-t-il encore un retournement sur la gauche de véhicules qui passeraient devant le parvis et qui reviendraient rue Brassens, ce qui est actuellement possible ?

M. PAPILLAUD répond :

- 1^{ère} question : la pierre portugaise altanera déjà présente sur la rue du Pont Vieux est conservée pour rester dans une cohérence qui se prolongera jusqu'au Pont Vieux et peut-être un jour sur le Pont Vieux, comme devant le parvis des hôtels, avec un jeu entre le grès et la pierre altanera, très résistante au passage des véhicules.
- 2^{ème} question :
 - La circulation sera empêchée sur l'ensemble de la rue du Pont Vieux, par la mise en œuvre de bornes escamotables, accès autorisés pour les riverains, les véhicules de services et les véhicules de secours.
 - La rue Georges Brassens sera en impasse, accessible depuis le boulevard Camille Pelletan. Mise en œuvre de bornes escamotables (au bout de la rue Georges Brassens) pour empêcher la circulation sur la rue du Pont Vieux, accès autorisés pour les riverains, les véhicules de services et les véhicules de secours.
 - La circulation sera maintenue entre la rue des Calquières et la rue des 3 Couronnes.

Laurence CAHUZAC reprend la parole et récapitule le projet architectural / paysager et sa nouvelle estimation par rapport à celle validée en 2022, de la séquence 3 en phase AVP, qui vient d'être présentée par la maîtrise d'œuvre pour validation afin de poursuivre l'Action N°18.

La Séquence 3 consiste à :

- La Reprise en totalité des réseaux
- La Reprise du revêtement de sol du 2nd tronçon de la rue du Pont Vieux dans la continuité du 1^{er} tronçon de la séquence 1 réalisée en 2023.
- La Requalification du parvis du Couvent en un jardin, avec au centre un parvis minéral opérant une montée altimétrique du minéral, depuis la rue, jusqu'en pied de façade du bâtiment.

Le dossier graphique AVP sera modifié en conséquence des options non retenues ce jour.

Le plan de financement mis à jour pour la phase travaux d'aménagement de la séquence 3 de l'action N°18 Abords du Pont Vieux Rive gauche pourrait être le suivant :

Montant € HT 2026	ETAT	Département	Agglomération	Ville	Région
1 661 686 €HT	664 674,40 €HT	249 252,90 €HT	249 252,90 €HT	415 421,50 €HT	83 084,30 €HT
100%	40%	15%	15%	25%	5%

Alain COSTE rappelle que le financement en investissement de la Région doit se faire dans le cadre du dispositif de l'appel à projet Tourisme durable dont la forme et le périmètre seront déterminés début 2026. La Région est favorable sous réserve de la présentation par la maîtrise d'ouvrage d'un dossier et de son acceptation.

Michel PROUST ajoute que Carcassonne Agglo est également favorable sous réserve de l'acceptation du dossier par le Bureau communautaire.

Tamara RIVEL ajoute que le Département est également favorable sous réserve du vote du budget du Département.

**Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** pour l'action N°18.2 Travaux d'aménagement, l'AVP mis à jour et projet de travaux Séquence 3 Abords du Pont Vieux Rive gauche tel que présenté en séance et le Plan de financement de son estimation financière tel que proposé ci-dessus
- **D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier**

C 4. Action N° 18.1 : Etudes/MOE - Séquence 3 Abords du Pont Vieux Rive gauche (Plan de financement des honoraires PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC)

Laurence CAHUZAC explique que les honoraires de la Maîtrise d'œuvre ont été réévalués et mis à jour simultanément à la mise à jour de la nouvelle estimation de l'AVP.

Le plan de financement mis à jour pour les honoraires MOE phases : PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC de la séquence 3 de l'action N°18 Abords du Pont Vieux Rive gauche pourrait être le suivant :

Montant € HT 2026	ETAT	Département	Agglomération	Ville	Région
90 063,39 €	36 025,35 €HT	13 509,51 €HT	13 509,51 €HT	22 515,85 €HT	4 503,17 €HT
100%	40%	15%	15%	25%	5%

Alain COSTE précise que s'il s'agit de crédit de fonctionnement, cela sera très compliqué pour la Région.

Laurence CAHUZAC répond que ces crédits seront demandés en investissement.

Etant donné qu'il s'agit de la maîtrise d'œuvre lié à la phase travaux, **Alain COSTE** ajoute que la Région aurait possiblement la capacité de financer suivant des ratios précis. Il conseille de se rapprocher des services de la Région.

Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** pour l'action N°18.1 Etudes/MOE – Séquence 3 Abords du Pont Vieux Rive gauche, le Plan de financement de l'estimation financière des honoraires PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC tel que proposé ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier

C 5. Action N° 18 : dépenses fouilles archéologiques hors prévisionnel financement PGS (Plan de financement pour la Séquence 3)

Laurence CAHUZAC explique qu'une dépense non inscrite dans le budget prévisionnel initial du Projet Grand Site nécessite d'être réalisée et financée pour la mise en œuvre de l'Action N°18, il s'agit des fouilles archéologiques. Le budget prévisionnel est établi à partir du projet de la Maîtrise d'œuvre (MOE).

Le plan de financement pour les dépenses de Fouilles archéologiques pour la Séquence 3 de l'action N°18 Abords du Pont Vieux Rive gauche pourrait être le suivant :

Montant € HT 2026	ETAT	Département	Agglomération	Ville	Région
270 000€	108 000€HT	40 500€HT	40 500€HT	67 500€HT	13 500€HT
100%	40%	15%	15%	25%	5%

Alain COSTE précise que la Région est favorable sous réserve de l'acceptation du dossier.

Gérard LARRAT tient à remercier les services qui ont négocié le montant des fouilles archéologiques car au début du projet il s'élevait à 1 million d'euros.

Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER pour réalisation de la Séquence 3 de l'Action 18 Abords du Pont Vieux Rive gauche, le Plan de financement de l'estimation financière des fouilles archéologiques tel que proposé ci-dessus
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Laurence CAHUZAC reprend l'ordre du jour au point C.2.

C.2. Action N° 16.3 : Signalisation patrimoniale et touristique (Plan de financement MOA Ville)

Laurence CHAUZAC explique que la maîtrise d'ouvrage est portée par la Ville de Carcassonne.

A l'instar de la signalisation patrimoniale du Projet Grand Site du récent projet de requalification de la place St-Gimer, la signalisation patrimoniale et touristique PGS (RIS), rue du Pont Vieux, dans le cadre du projet « Séquence 3 Abords du Pont vieux Rive gauche » va être déposée. Un nouveau RIS double face prendra place dans le projet du parvis (phase PRO) et son contenu sera repris pour adaptation. L'objet du contenu de la signalétique sera étudié collégialement en COTECH Action N°16. Ce contenu, sa mise en forme, sa traduction, et enfin la réalisation de l'objet mobilier et son ancrage au sol feront l'objet d'un marché (ou d'un lot séparé dans le marché de MOE de la Séquence 3 de la rue du Pont Vieux) sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Carcassonne.

L'estimation prévisionnelle a été bâtie avec les Services de la Ville, elle serait estimée pour un nouveau mobilier à 13 000 €HT composé de :

- La muséographie
- La traduction en 2 langues anglais et espagnol
- Le graphisme
- Le mobilier
- La pose

Son plan de financement est proposé dans les mêmes conditions que la Signalétique patrimoniale de St Vincent votée en 2024. Le plan de financement est proposé dans les répartitions ci-dessous :

Montant € HT 2026	ETAT	Département	Agglomération	Ville	Région
13 000 €HT	€HT	3 250 €HT	3 250 €HT	6 500 €HT	€HT
100%	%	25%	25%	50%	%

Laurence CAHUZAC précise que le financement de la Région n'a pas été estimé pour cette action étant donné que dans le cadre de l'appel à projet, un seul dossier de financement peut être déposé par un même maître d'ouvrage. Peut-être sera-t-il possible pour la maîtrise d'ouvrage d'inclure ce financement dans un lot du marché global ?

Aucune intervention et observation de la part des membres de l'Assemblée.

**Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER l'action N°16.3 Signalisation patrimoniale et touristique Renouvellement du RIS rue du Pont Vieux, dans le cadre du projet « Séquence 3 Abords du Pont vieux Rive gauche » et le Plan de financement de son estimation financière tel que proposé ci-dessus**
- **D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier**

C 6. Action N° 22.1 : - Programmation annuelle de l'animation Grand Site

2025 : nouveau logo

- Programmation annuelle de l'animation Grand Site

2026 : modification délibération n°27-2025

AVANCEMENT PROGRAMME ANIMATION GRAND SITE : LE LOGO

ANNEXE 1 : Nouveau logo

Laurence CAHUZAC explique que le ministère a souhaité renforcer l'identification et l'homogénéisation des logos « Grand Site » et « Projet Grand Site » et a précisé au réseau, en début d'année, la nouvelle charte graphique à appliquer.

Le SMPGS a consulté un Bureau d'Etude qui accompagne de nombreux Grands Sites pour l'assister dans la refonte de son logo.

Aujourd'hui en application des attendus, et après validation comme demandé, par l'Etat (DREAL) et le Réseau des Grands Sites de France et passage en Bureau syndical, vous est présenté le nouveau logo du Projet Grand Site de France – Cité de Carcassonne à faire valider par le Comité syndical.

Un fois le logo adopté par le Comité syndical, il sera transmis au Ministère de la Transition Ecologique pour validation. Ceci réalisé, le nouveau logo sera employé sur toutes les productions du Projet Grand Site.

Michel PROUST souligne en voyant la représentation des vignes sur le logo, qu'il sera nécessaire pour conserver cette image, de se rapprocher et de travailler avec les viticulteurs qui sont actuellement en très grande difficulté et de tenir compte des éventuelles périodes d'arrachages.

Laurence CAHUZAC précise que le travail collégial à porter sur l'importance de la représentation du paysage vallonné qui représente les vignes de la Cité. Elle ajoute que le Syndicat mixte est en contact avec les viticulteurs et qu'une rencontre sur le Paysage des vignes et son évolution se tiendra le 18 décembre prochain.

Aucune autre intervention et observation de la part des membres de l'Assemblée.

**Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :**

- **DE VALIDER le nouveau logo tel que présenté en séance pour poursuivre en phase validation ministérielle.**
- **D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier**

PROGRAMME ANIMATION GRAND SITE 2026

Laetitia CHARLETTE explique que lors du dernier Comité syndical du 16 octobre, le programme de l'Action N°22 pour 2026 a été voté avec un plan de financement tel que présenté ci-dessous pour des demandes de subvention en fonctionnement.

Montant € TTC 2026	ETAT	Département	Agglomération	Ville	SMPGS
36 000€	10 000€TTC	6 266,67€TTC	6 266,67€TTC	6 266,66€TTC	7 200€TTC
100%	27,8%	17,40%	17,40%	17,40%	20%

A la suite des réunions de COTECH DOB 26 et après vérification avec le Service de Gestion Comptable de Carcassonne, il est possible de passer le programme de l'année 2026 en investissement car ce programme d'animation de l'année 2026 consiste en une animation qui crée des outils amortissables : Site internet, Mallette pédagogique paysage OPP, la partie événementielle étant à la marge.

La délibération n° 27-2025 doit donc être annulée et remplacée dans ce sens, ceci ne modifie pas les montants et la répartition mais précise que les subventions seront appelées en investissement.

Aucune intervention et observation de la part des membres de l'Assemblée.

**Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER l'annulation de la délibération n°27-2025 du 16/10/2025**
- **D'APPROUVER le plan de financement de l'action 22 Animation Programme du Grand Site 2026 tel que présenté ci-dessus**
- **DE SOLLICITER des subventions d'investissement auprès des membres du Syndicat mixte**
- **D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier**

PARTIE D : ACTUALITES :

D.1. Vernissage Exposition Observatoire Photographique du Paysage 22 janvier 2026

Laurence ACHUZAC invite les membres présents au vernissage de l'Exposition OPP qui se déroulera le 22 janvier 2026 à 18h00 dans la chapelle des Dominicaines, rue de Verdun, avec une présentation par Guillaume BONNEL, photographe de l'OPP.

Le département est intéressé pour présenter l'OPP dans son hall. La chambre d'agriculture souhaiterait aussi réserver la présentation de l'OPP dans ses locaux. Des dates prochaines sont à l'étude, cette présentation de l'OPP est destinée à être itinérante et pédagogique.

D.2. Vitrine Grand Site de France dans le futur office de tourisme

Laurence ACHUZAC explique que la Ville de Carcassonne a fait la proposition de mise à disposition d'un espace PGS (21m2) dans le futur OT du couvent des Carmélites pour présentation de ce qu'est un Grand Site de France et ce qu'est le Projet Grand Site de France – Cité de Carcassonne : ses 5 paysages patrimoniaux, ses acteurs, ses enjeux et objectifs.

Nous avons pour cela des outils et du contenu qualitatif SMPGS qui seront livrés en 2026 et qui pourraient venir nourrir cette « vitrine du PGS » dans l'OT :

- Des tirages grands formats de l'Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site
- Une plaquette de présentation du PGS – Cité de Carcassonne
- Une nouveau site internet ressource qui pourrait être en manipulation libre (films Réseau des Grands Sites en boucle pour les temps de veille)

La Ville nous a proposé un scénario d'aménagements et de mobiliers pensés et chiffrés par leur scénographe mais qui sera à la charge financière du Syndicat mixte. Les services de la Ville fourniront bientôt le détail dont les principaux postes sont ci-dessous présentés. La Ville de Carcassonne pourrait faire un lot de marché spécifique pour cet espace :

- Un totem physique 2 500 €HT
- Un mobilier support d'une table tactile 5 225 €HT
- Un équipement table tactile 65 pouces 12 000 €HT (un devis supplémentaire à une ingénierie patrimoniale/agence de communication serait à demander pour créer un contenu et son installation (budget Action N°21.3), mais aussi un contrat de maintenance et de mise à jour, assurance des équipements et mobiliers à notre charge : pour ces derniers points il s'agirait de nouvelles dépenses de charges courantes difficiles à évaluer à ce jour)
- Des cimaises murales 4 275 €HT
- Des impressions (support et quantité non précisé) de textes/cartes... 3 000 €HT
- Fourniture et pose des rails spots scénographiques au plafond 6 500 €HT
- Une signalétique qui n'a pas été encore chiffrée

Ce type d'équipement relève du financement et d'Equipements d'interprétation Patrimoniale relevant de l'Action N°21.3 dans le Plan d'Action du PGS. Le détail de la liste et description de ces équipements chiffrés pour l'ensemble du PGS sera connu et validé à l'issu de l'Etude de Schéma d'Interprétation Patrimoniale – Action N°21.1 qui sera engagée l'année prochaine si validation par le Comité syndical du programme d'activité 2026.

Dans l'attente de l'élaboration du Schéma d'interprétation patrimoniale, il a été proposé au Bureau syndical, au vu du contexte budgétaire très contraint du SMPGS et des calendriers budgétaires ainsi que des données techniques actuelles en notre possession, d'attendre de s'articuler avec l'Action N°21.3 à

venir et, dans cette attente d'utiliser cet espace à disposition avec les outils qui doivent être produits en 2026.

Ces points d'actualité n'appellent aucune intervention ni observation de la part de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Le Président
Gérard LARRAT



La secrétaire
Magali BARDOU

